

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

546^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 3 avril 2018, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Yves Vinette, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Elizabeth Faucher, conseillère
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Gérald Bilodeau, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2018.04.102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de mars 2018
3. Approbation des écritures de journal général de mars 2018

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Rapport d'ouverture des soumissions pour le remplacement du ponceau du rang Rapide Sud
2. Correspondance
 - 2.1. Mouvement santé mentale Québec – Proclamation de la

Semaine nationale de la santé mentale

3. Vente pour taxes – Désignation d'un représentant municipal
4. Zip Les Deux Rives – Renouvellement de l'adhésion
5. Limite de vitesse route 138 – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
6. Hebdo journal – Cahier des chenaux – Achat de visibilité

D. Contrat et appels d'offres

1. Remplacement du ponceau – Rang Rapide Sud – Octroi du contrat
2. MMQ – Renouvellement de la police d'assurance
3. Gestion des parasites – Acceptation de la soumission
4. SMP – Formation en cadénassage et espace clos – Acceptation de la soumission
5. Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés – Mandat à l'ingénieur
6. Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée – Mandat à l'ingénieur

E. Avis de motion

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-382 concernant les limites de vitesse et le stationnement
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-383 sur la gestion contractuelle
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-384 concernant la publication des avis publics de la municipalité

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2018-381 modifiant le règlement sur les permis et certificats

G. Sécurité publique

1. Achat d'équipement – Autorisation de la dépense
2. Formation en désincarcération – Autorisation de la dépense

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Soirées musicales – Sonorisation et éclairage – Acceptation de la soumission
2. Fêtes champêtres – Couverture d'assurance
3. Fêtes champêtres – Prêt de matériel
4. Fête nationale – Feux d'artifice – Acceptation de la dépense
5. Fête nationale – Artiste pour la première partie – Autorisation de la dépense
6. Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) – Officialisation du comité de travail

7. Campagne du cancer du sein – Pose pour la rose – Prêt de la grande salle du centre communautaire Charles-Henri Lapointe
8. Pickleball – Prêt de l'aréna
9. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Projet Municipalité amie des aînés (MADA)

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2018.04.103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Aucune affaire.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2018.04.104

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 253 359,46 \$.

Liste des comptes payés	116 894,03 \$;
Liste des comptes à payer	84 390,42 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	52 075,01 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE MARS 2018

Les encaissements du mois de mars sont de 1 081 911,50 \$.

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL DE MARS 2018

Reporté au mois de mai.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
(15 minutes)

- Internet haute vitesse;
- Hydro Québec – projet rue Gamelin;
- Sauvetage sur le fleuve;
- Processus nomination CCU;
- Adresses incorrectes sur Google.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RANG DU RAPIDE SUD

Le directeur général dépose le rapport d'ouverture des soumissions pour le remplacement du ponceau du rang Rapide Sud.

Ouverture des soumissions le jeudi 29 mars 2018, 14 h 05, à l'hôtel de ville, 200 rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Sont présents pour la municipalité : Jacques Taillefer, directeur général responsable de l'ouverture des offres et Gérald Bilodeau, conseiller municipal, à titre de témoin.

Et les représentants des entreprises dont les noms figurent sur la liste ci-jointe des présences :

NOM DE L'ENTREPRISE DATE ET HEURE DE RÉCEPTION	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT AVEC TAXES
Construction et pavage Boisvert Reçu le 29 mars 2018, à 11 h 00	161 200,00 \$	185 339,70 \$
J.P. Doyon Limitée Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 29	129 854,20 \$	149 299,87 \$
Marcel Guimond et fils inc. Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 36	153 231,24 \$	176 177,62 \$
PAX Excavations Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 38	259 305,00 \$	298 135,92 \$
Excavations R.M.G. inc. Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 44	96 289,20 \$	110 708,51 \$
Maskimo construction inc. Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 44	171 060,00 \$	196 676,24 \$
Alide Bergeron et fils ltée Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 45	97 446,00 \$	112 038,54 \$
Transport Gilles Tessier inc. Reçu le 29 mars 2018, à 13 h 45	130 555,00 \$	150 105,61 \$

CORRESPONDANCE

2018.04.105

MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

Adoptée.

2018.04.106

VENTE POUR TAXES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des immeubles du territoire de notre municipalité seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le directeur général à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée.

2018.04.107

ZIP LES DEUX RIVES – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Comité ZIP les Deux Rives de la municipalité arrive à échéance et que le conseil municipal considère important de maintenir l'affiliation au sein de ce comité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Comité ZIP les Deux Rives pour deux ans au montant de 50 \$.

Adoptée.

2018.04.108

LIMITE DE VITESSE ROUTE 138 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la rue Principale (route 138) souhaitent voir la vitesse réduite devant leur résidence pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE dans ce secteur de la route 138 il y a une zone où la vitesse est réduite à 70 km/heure qui se situe dans un secteur où se trouvent plusieurs résidences;

CONSIDÉRANT QUE dans ce secteur il n'y a pas de trottoir et que les gens doivent circuler sur la voie publique;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'éliminer la zone de 70 km/heure sur la rue Principale et de la remplacer par une zone de 50 km/heure afin d'en sécuriser l'usager pour les piétons.

Le vote est demandé : Pour 4 Contre 2 (Germaine Leboeuf, Gérald Bilodeau).

Adoptée à la majorité.

2018.04.109

HEBDO JOURNAL – CAHIER DES CHENAUX – ACHAT DE VISIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Hebdo journal publie annuellement un cahier spécial afin de promouvoir les activités estivales des municipalités de la MRC des Chenaux;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité achète un bandeau d'un sixième (1/6) de page dans le cahier spécial de la MRC des Chenaux de l'Hebdo Journal au montant de 119 \$, avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2018.04.110

REMPLACEMENT DU PONCEAU – RANG RAPIDE SUD – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres publiques via le service SEAO et qu'elle a reçu huit (8) soumissions pour le remplacement d'un ponceau dans le rang du Rapide Sud;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par Joanès Dorcély, ingénieur, qui avait préparé le devis pour soumission et qu'il a déclaré que la soumission du plus bas soumissionnaire, Excavations R.M.G. inc., était conforme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a confirmé que le projet est potentiellement admissible à une subvention pouvant atteindre un maximum des dépenses admissibles dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau local dans une lettre datée du 6 juillet 2017;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de remplacement du ponceau du rang du Rapide Sud à la firme Excavations R.M.G. inc. pour un montant de 96 289,20 \$, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à

signer tous les documents et contrats dans ce dossier et de financer le projet à même le solde de la contribution de la TECQ 2014 - 2018.

Adoptée.

2018.04.111 **MMQ – RENOUELEMENT DE LA POLICE D’ASSURANCE**

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le directeur général à transmettre les demandes d’assurances à notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l’année 2018.

Adoptée.

2018.04.112 **GESTION DES PARASITES – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QU’un traitement contre les araignées se fait annuellement au centre communautaire et au kiosque du parc;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la soumission de Gestion parasitaire ABB, au montant de 260 \$, avant toutes les taxes applicables, pour le traitement contre les araignées au centre communautaire et au kiosque du parc.

Adoptée.

2018.04.113 **SMP – FORMATION EN CADENASSAGE ET ESPACE CLOS – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de notre programme de prévention en Sécurité et santé au travail nous devons offrir une formation en entrée en espace clos et cadénassage;

CONSIDÉRANT QUE d’autres municipalités de la MRC ont, possiblement, elles aussi des besoins en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le formateur, la Société Mutuelle de Prévention permet des groupes allant jusqu’à quinze (15) participants et que la municipalité a quatre (4) employés à former;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de service de la Société Mutuelle de Prévention, pour la formation en espace clos et cadénassage au montant de 1 950 \$, avant toutes les taxes applicables et d’offrir aux autres municipalités de la MRC de former leurs employés et que le coût soit réparti au prorata du nombre de participants de chacune des municipalités.

Adoptée.

2018.04.114 **PLAN D’ACTION POUR L’ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – MANDAT À L’INGÉNIEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait produire un plan d’action en vue de l’élimination des raccordements inversés sur son réseau d’égout;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du plan d’action doit être supervisée par des professionnels en la matière;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services professionnels de la firme Génicité, au montant de 3 800 \$, avant toutes les taxes applicables, pour la mise en place du Plan d’action pour l’élimination des raccordements inversés.

Adoptée.

2018.04.115

PLAN D'INTERVENTION AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE – MANDAT À L'INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait réaliser son plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc, d'égout et de chaussée et qu'elle doit lui apporter une légère modification;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut être prête en cas d'ouverture d'appel de projets pour des subventions;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Génicité, au montant de 1 100 \$, avant toutes les taxes applicables, pour la modification au plan d'intervention.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-382 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE ET LE STATIONNEMENT

Le conseiller Francis Perron donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, du règlement numéro 2018-382 concernant les limites de vitesse et le stationnement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-383 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Francis Perron donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, du règlement numéro 2018-383 sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-384 CONCERNANT LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller Francis Perron donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, du règlement numéro 2018-384 concernant la publication des avis publics de la municipalité.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2018.04.116

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade fait partie de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement, laquelle entente prévoit que la MRC des Chenaux fournit les ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la MRC des Chenaux propose de mettre en place un nouveau système de contrôle et d'approbation pour certains travaux de réparation et de rénovation des bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ce système de déclaration de travaux s'applique à des travaux qui ne sont pas régis par les normes des règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Sainte-Anne-de-la-Pérade seront avantagés par ce système de déclaration de travaux en réduisant considérablement les procédures administratives et les délais normalement applicables à une demande de permis de construction ou de certificats d'autorisation, de même qu'en abolissant les tarifs exigés pour ces permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 mars 2018;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 2018-381 modifiant le règlement sur les permis et certificats et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268. Le présent règlement porte le numéro 2018-381.

ARTICLE 2

Ce règlement a pour objet d'autoriser les propriétaires de résidences à exécuter des travaux de réparation ou de rénovation de leurs bâtiments en produisant une « déclaration de travaux ».

ARTICLE 3

La section suivante est ajoutée après l'article 7.6 du règlement :

SECTION 8 DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

8.1 Déclaration de travaux

Malgré les articles 5.1 et 6.1, certains travaux peuvent être exécutés lorsqu'une personne remplit et transmet une déclaration de travaux.

8.2 Travaux admissibles à une déclaration de travaux

Une déclaration de travaux s'applique uniquement pour la réparation et la rénovation d'un bâtiment résidentiel et de ses bâtiments accessoires. Seuls les travaux suivants sont admissibles à une déclaration de travaux :

- tous les travaux de rénovation effectués à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment accessoire à la résidence;
- le remplacement ou l'ajout de fenêtres ou de portes extérieures, situées à plus de 1,5 mètre des limites du terrain;
- le remplacement des matériaux de recouvrement de la toiture et la réparation de la charpente du toit;
- la réparation des murs extérieurs, sauf le remplacement des matériaux de revêtement extérieur;
- la réparation ou le remplacement d'une galerie ou d'un patio, sans agrandissement;
- la réparation des fondations et l'installation d'un drain de fondation.

Les travaux suivants doivent obligatoirement faire l'objet d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation :

- l'agrandissement d'un bâtiment en hauteur ou en superficie;
- le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment;
- l'ajout d'une chambre dans une résidence non desservie par le réseau d'égout;
- l'aménagement d'un logement au sous-sol d'une résidence;
- les travaux majeurs de rénovation d'un bâtiment situé dans une zone à risque d'inondation.

8.3 Document et tarif

Aucun document, ni aucun tarif ne sont exigés de la personne qui transmet une déclaration de travaux.

8.4 Délai d'exécution des travaux

Les travaux indiqués dans la déclaration de travaux ne peuvent débiter que cinq (5) jours après la transmission de la déclaration. Ils doivent être terminés dans un délai maximum d'un (1) an après la transmission. Passé ce délai, une nouvelle déclaration doit être produite.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018.04.117

ACHAT D'ÉQUIPEMENT – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2018, il a été prévu de renouveler certains équipements du Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 15 270 \$, avant toutes les taxes applicables, afin d'acquiescer auprès du fournisseur Protection incendie CFS, deux (2) appareils respiratoires, deux (2) masques faciaux et quatre (4) cylindres en carbone.

Adoptée.

2018.04.118

FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2018, il a été prévu un budget en vue de la formation des membres du Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE lors de leurs interventions les pompiers ont à intervenir avec de l'équipement spécialisé en vue de la désincarcération de personnes;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense maximale de 7 000 \$, avant toutes les taxes applicables, afin de former cinq (5) pompiers aux techniques de désincarcération.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018.04.119

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 2008-269 les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), résidents de la municipalité, sont nommés pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel de candidatures afin d'inviter des citoyens à poser leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu six (6) candidatures;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Marc Goyette, Gérard Juneau et Richard Cossette comme membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce pour une période de deux (2) ans.

Adoptée.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2018.04.120

SOIRÉES MUSICALES – SONORISATION ET ÉCLAIRAGE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la sonorisation et l'éclairage des trois (3) soirées musicales auprès de la firme Disco mobile DJ Redoo, pour un montant de 1 150 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.04.121

FÊTES CHAMPÊTRES – COUVERTURE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être partenaire de l'organisation des fêtes champêtres qui auront lieu annuellement;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'assureur de la municipalité, la Mutuelle des Municipalités du Québec, d'assurer « Les fêtes champêtres » comme société assurée au compte de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la responsabilité civile et les erreurs et omissions.

Adoptée.

2018.04.122

FÊTES CHAMPÊTRES – PRÊT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être partenaire de l'organisation des fêtes champêtres qui auront lieu annuellement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter gratuitement la scène, les chapiteaux, le système de sonorisation mobile, les chaises et les tables pour l'organisation des fêtes champêtres qui auront lieu à l'été 2018 et pour les éditions suivantes.

Adoptée.

2018.04.123

FÊTE NATIONALE – FEUX D'ARTIFICE – ACCEPTATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour les feux d'artifice de la fête nationale à la firme Feux d'artifice Orion, pour un montant de 3 000 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.04.124

FÊTE NATIONALE – ARTISTE POUR LA PREMIÈRE PARTIE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager la chanssonière Mélissa Létourneau pour la première partie du spectacle de la fête nationale pour un montant de 300 \$.

Adoptée.

2018.04.125

POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – OFFICIALISATION DU COMITÉ DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les membres des comités de travail sur la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés doivent être nommés par le conseil municipal;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants au Comité de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés: mesdames Louise Gervais, Audrey Lacoursière, Cyndie Montplaisir, Nancy Benoît, Elizabeth Faucher, Maryse Bellemare et messieurs Alain Lampron et Richard Cossette.

Adoptée.

2018.04.126

CAMPAGNE DU CANCER DU SEIN – POSE POUR LA ROSE – PRÊT DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHARLES-HENRI LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE la photographe Geneviève Magier organise bénévolement une activité de collecte de fonds pour la Société canadienne du cancer spécifiquement pour le cancer du sein;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits seront remis à la cause du cancer du sein;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter gratuitement la salle du centre communautaire Charles-Henri Lapointe, le 8 avril 2018, de 8 h à 18 h.

Adoptée.

2018.04.127

PICKLEBALL – PRÊT DE L'ARÉNA

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter l'aréna à la FADOQ pour la tenue des activités de pickleball durant l'été 2018 selon les disponibilités.

Adoptée.

2018.04.128

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS –
PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, un appel de projets Municipalité amie des aînés a été lancé;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Bilodeau Baril Leeming architectes afin d'évaluer les coûts et de proposer un projet afin de rendre accessible le second étage du centre communautaire Charles-Henri Lapointe à partir du stationnement du bâtiment, et ce, pour un montant maximum de 4 000 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

- Internet haute vitesse;
- Accessibilité universelle;
- Vente pour non-paiement de taxes;
- Manoir Madeleine de Verchères;
- Intervention nautique;
- Vitesse sur la route 138.

RAPPORT DES COMITÉS

- SDE – Suivi général;
- OMH – Suivi général;
- Semaine du bénévolat.

2018.04.129

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 24.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse